



EXIGENCES DE SOUMISSION **NOUVELLE CONSTRUCTION -** **AGRANDISSEMENT MAJEUR**

Au stade d'approbation préliminaire

Une demande de vérification des plans doit être soumise avec les documents et les renseignements suivants:

- Un certificat de localisation récent.
- Une étude topographique avec profil du terrain ainsi que les coupes longitudinales et transversales du site.
- Des plans d'architecture préliminaires incluant les documents suivants:
 - Plan du site (indiquant les marges de reculs, lignes de propriété, bâtiment existant, agrandissement, mur de soutènement, marches, arbres importants et tous les équipements mécaniques et électriques visibles de l'extérieur)
 - Plan des étages (conditions existantes et proposées)
 - Plan de toiture (conditions existantes et proposées)
 - Élévations (conditions existantes et proposées)
 - Coupes
- La façade existante et proposée par rapport à la rue et aux constructions avoisinantes.
- Une présentation illustrant la volumétrie et le contexte. Une vue axonométrique en 3D, perspective ou dessins avec ombres et contrastes peuvent être requis. Une maquette selon la nature du site et la complexité du projet peut être exigée.
- Photographies du site, de toutes les façades du bâtiment existant et des propriétés avoisinantes.
- Palette des matériaux.
- Devis des portes et fenêtres.
(Veuillez consulter les exigences de soumissions pour les portes et fenêtres)

Au stade d'approbation finale

- Un jeu complet de plans d'architecture, de structure, de mécanique et d'aménagement paysager à l'échelle, pliés en 8,5 po x 14 po (un jeu supplémentaire complet à l'échelle peut être requis) et tous les échantillons des matériaux proposés à l'extérieur.
- Des calculs détaillés de la superficie du plancher de l'agrandissement.

* Toute demande de vérification des plans doit être signée par le propriétaire, ou accompagnée d'une lettre d'autorisation originale signée par le propriétaire, ainsi que des frais d'inscription et une lettre décrivant l'étendue des travaux.